Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

Vigilance feux de forêts : l’accès aux forêts vauclusiennes interdit par endroits



Interdiction d’accès et de circulation pour la journée de demain, mardi 25 juillet 2023, dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse.

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d’incendie de forêt est très élevé.

Par conséquent, en application de l’arrêté préfectoral du 30 mars 2023 :

► L ’accès aux massifs Vallée du Rhône, petit Luberon, Monts de Vaucluse est interdit toute la journée sauf dans les sites dérogatoires, pour les groupes accompagnés par un professionnel et pour la réalisation de travaux seulement autorisés le matin de 5h00 à 13h00 avec des prescriptions de sécurité

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

renforcées.

► L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé.

Information du public sur la prévision de danger météorologique :
• site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr
• borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11

Attention !
Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :
► ne pas fumer ;
► ne jamais allumer de feu ;
► ne pas circuler sur les pistes DFCI réservées à l'accès des secours ;
► en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !